



HAL
open science

Spéculation(s) : les forces spéculatives et les mines d'argent

David Bourgeois

► **To cite this version:**

David Bourgeois. Spéculation(s) : les forces spéculatives et les mines d'argent. Haute-Saône - SALSA, 2015, 97, pp.14-25. hal-02887061

HAL Id: hal-02887061

<https://hal.science/hal-02887061>

Submitted on 1 Jul 2020

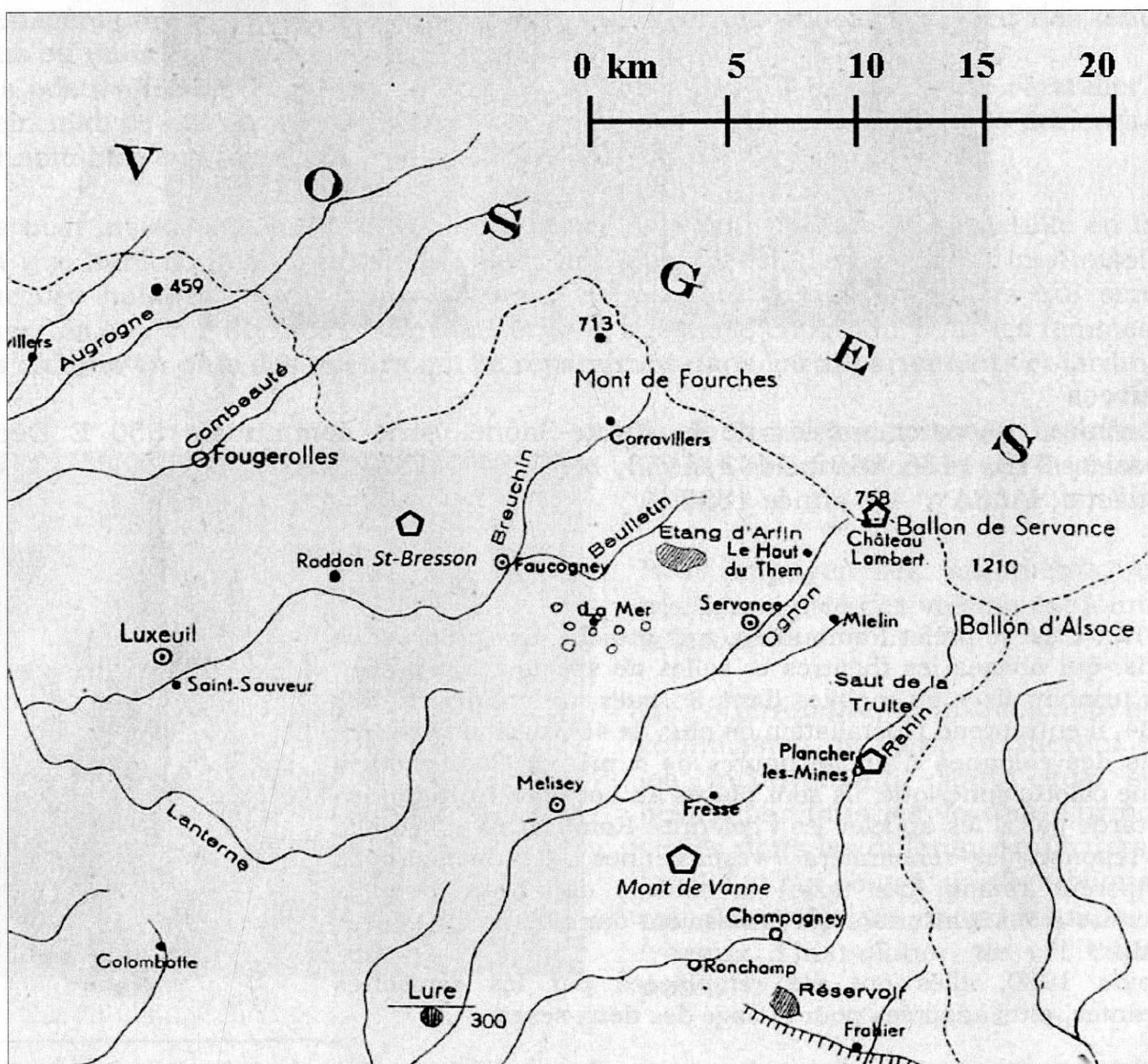
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SPÉCULATION(S) : LES FORCES SPÉCULATIVES ET LES MINES D'ARGENT

David BOURGEOIS

La richesse du sous-sol vosgien en métaux non ferreux a suscité, depuis le Moyen Âge, l'intérêt des spéculateurs. Le vaste territoire minier qui s'étend des Vosges saônoises à Cernay, en Alsace, incluant notamment les mines de Plancher, de Saint-Bresson, du Mont-de-Vanne, et de Château-Lambert, fut convoité par les Bourguignons, les Strasbourgeois et les Bâlois. Le cas particulier de la mine de Plancher, propriété de l'abbaye de Lure, mettra en évidence la confrontation de deux systèmes économiques contradictoires : un système centralisateur autour d'un État bourguignon fort, et un système précapitaliste dont les exploitants miniers bâlois assuraient la diffusion.



Les forces spéculatives et les mines d'argent

La spéculation autour de l'exploitation des minerais précieux remonte aussi loin dans l'Histoire que l'usage de ces mêmes minerais en tant que valeur d'échange. Pour Athènes, l'exploitation et le contrôle des mines du Laurion allaient contribuer à la fortune de la Cité et à imposer sa monnaie comme monnaie de référence dans le monde grec¹. Durant la période médiévale, la spéculation autour des métaux précieux est chose courante, comme le rapporte le chroniqueur maure El-Bekri au sujet de la spéculation pratiquée par les rois maliens autour de l'or². Plus proche de notre zone d'étude géographique, l'importance des Vénitiens dans la spéculation autour du minerai d'argent jette les bases d'un véritable marché des métaux précieux en Europe. Leur opiniâtreté dans la quête du contrôle plus ou moins serré de gisements argentifères les amène à s'impliquer de près ou de loin dans l'exploitation des mines argentifères serbes ou bohémiennes de Kutna Hora, mais également à ouvrir leurs propres exploitations dans les Alpes italiennes³.

La spéculation autour de l'exploitation des mines de métaux précieux revêt dans bien des cas un double caractère, politique et financier.

L'importance politique des mines est certaine. Sources de richesse, elles sont également au centre des pouvoirs régaliens du prince pour qui le contrôle plus ou moins serré des filons revêt une importance stratégique : apport financier et contrôle d'un pan essentiel de l'économie qui ne cesse de se monétariser. Confiées à des exploitants tiers ou placées sous le contrôle direct de l'administration, deux modèles semblent s'affronter dans le sud des Vosges. L'exemple de Plancher-les-Mines donne un éclairage sur deux systèmes antagonistes : le centralisme bourguignon opposé à un capitalisme naissant. Cet instant bourguignon va donner lieu à un marchandage politique dont les enjeux sont aussi bien le contrôle des ressources que la paix politique dans un duché de Bourgogne en pleine expansion.

Sur le plan financier, le cas des mines de la province minière germanique se prête parfaitement à ces spéculations par l'implication de puissances financières, telles les Fugger et nombre de possédants pour lesquels l'exploitation minière reste un moyen supplémentaire d'asseoir un prestige économique et politique, même s'il ne fut que local, à l'image de la politique minière et la course aux régales entreprise par les Ribeaupierre⁴. L'exploitation des filons du sud des Vosges n'échappe en rien à ces poussées spéculatrices et ce, dès leur genèse. Sur fond de famine d'argent⁵,

¹ Xénophon, *Poroi*, IV, 1 « Quant aux mines d'argent, si elles étaient organisées comme elles doivent l'être, je crois que nous en tirerions de très grosses sommes, indépendamment de nos autres revenus ». Voir VANNIER (François), *Finances publiques et richesses privées dans le discours athénien*. Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1989.

² El Bekri est né en 1014 à Huelva (Espagne). Auteur d'une *Description de l'Afrique occidentale*. Voir HEERS (Jacques), *La naissance du capitalisme au Moyen Âge. Changeurs, usuriers et grands financiers*. Paris, Perrin, 2012. Au sujet des rois maliens, El Bekri affirme que « si l'on découvre de l'or natif, le roi s'en empare et ne laisse à ses sujets que de la poudre d'or. Sinon, l'or viendrait en trop grande abondance et perdrait son prix sur le marché ».

³ BRAUNSTEIN (Philippe), Les entreprises minières en Vénétie au xv^e siècle, in *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Vol. 77, 1965.

⁴ JORDAN (Benoît), *La noblesse d'Alsace entre la gloire et la vertu : les Sires de Ribeaupierre (1451-1585)*. Strasbourg, sociétés savantes d'Alsace, 1991. Les Ribeaupierre, propriétaires d'une part importante des mines de Sainte-Marie-aux-Mines chercheront en vain à obtenir le droit de battre monnaie, allant même jusqu'à frapper des prototypes monétaires.

⁵ DAY (John), *Études d'histoire monétaires*, p. 31. L'affaiblissement des grands gisements n'est pas compensé par les autres centres miniers dont la production est « aspirée » par l'Italie et l'Orient pour

objets de convoitise dès la découverte des premiers filons, ces mines vont être le théâtre de l'affermissement de la poussée hégémonique bâloise dans l'économie de l'Oberrhein.

Spéculation politique et genèse minière dans le sud des Vosges

L'Histoire nous apprend que sur le terrain politique, la spéculation peut se révéler être une arme diplomatique. Spéculer sur un bien ou un droit, quoi de plus courant pour arriver à ses fins ? Quant il s'agit de l'exploitation de matières premières à forte valeur ajoutée, les tensions ne peuvent que s'accroître et, dans certains cas, les richesses tirées du sous-sol peuvent devenir... des monnaies d'échange.

La découverte de filons argentifères dans la Terre de Faucogney et la confirmation écrite de l'exploitation des mines de Masevaux durant la décennie 1380⁶ coïncident avec un regain de l'intérêt pour le métal blanc, certainement lié à la perte de vitesse de l'exploitation des mines tchèques de Kutna Hora et à une certaine relance de l'activité économique en cette fin de XIV^e siècle⁷. À l'échelon local, la place de l'Oberrhein, sur la route commerciale reliant la Flandre à l'Italie conférait à cet espace politique hétérogène une place économique de premier choix. Les alliances monétaires de 1387 et 1425 autour du rappen comme monnaie de base dans l'Oberrhein ordonnait pour la première fois depuis longtemps la circulation monétaire dans cet espace et fixait des cadres dans une Haute-Alsace irriguée par la monnaie de Bâle⁸. Dans ce contexte idéal, l'exploitation minière des filons locaux ne pouvait que connaître un regain d'intérêt. Il en est ainsi pour les mines de Sainte-Marie-aux-Mines, il en est de même pour les filons vosgiens du sud. Les sources sont relativement chiches durant la période médiévale dans notre région. Hormis le diplôme en faveur des mines de Masevaux de 1387, peu de documents permettent de suivre l'évolution de l'exploitation minière dans le sud du massif vosgien avant les années 1450. Cette page de l'aventure minière quasi-vierge est ouverte par l'abbé de Lure qui octroie, pour la première fois, l'exploitation de ses gisements de Plancher-les-Mines à un consortium bâlois en 1458⁹. La cession des

comblent les déficits des balances des paiements. On assiste, à la fin du Moyen Âge, à un effondrement de la masse monétaire. Les gisements vosgiens, par leur potentiel, représentaient donc un enjeu essentiel de la politique minière européenne.

⁶ En 1374, Henri de Longwy-Rahon vend la Terre de Faucogney au duc de Bourgogne. Par cet acte, il est fait mention pour la première fois de filons argentifères dans le sud des Vosges : parmi les biens énumérés dans cet acte de vente figurent des *stanna*, filons de plomb argentifère (Archives départementales de Côte-d'Or [ADCO], B 1058).

L'exploitation des mines de la région de Masevaux est attestée par un document de 1387 qui confirme l'exploitation des mines en préconisant qu'elles soient exploitées comme précédemment, ce qui semble abonder dans le sens d'une exploitation antérieure : *On doit continuer à rechercher et travailler le minerai d'argent conformément aux usages traditionnels, à condition que la moitié des droits payés par les mineurs échoit à l'archiduc, et l'autre moitié à l'abbaye à l'abbaye et à l'église de Masevaux. Moyennant quoi, l'archiduc prend les mineurs et ouvriers sous sa protection et leur promet de respecter les droits, privilèges et bonnes coutumes, comme cela a toujours été observé dans le passé aux mines* (Archives départementales du Haut-Rhin, 11 G 18).

De plus, la mine du Donnerloch (commune de Steinbach – Haut-Rhin) est exploitée depuis le XIII^e siècle au moins selon des fouilles archéologiques qui attestent cette datation. BOHLY (Bernard), Mine du Donnerloch (Steinbach), in *Bilan Scientifique Régional 2001*, Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace, Strasbourg, 2005.

⁷ HEERS (Jacques), *ibid.*, pp. 32 et suiv.

⁸ KAMMERER (Odile), Aires de diffusion du rappen (XIV^e-XV^e siècle). Notice de la carte éponyme. Atlas historique de l'Alsace, <http://www.atlas.historique.alsace.uha.fr/>. Voir aussi HANAUER (Charles-Auguste), *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, t. 1, *Les monnaies*, Paris-Strasbourg, 1876 et SCOTT (Tom), *Regional Identity and economic Exchange. The Upper Rhine 1450-1600*, Oxford, 1997.

⁹ ADHS, H 599. Voir aussi GRIVEAUD (Martial), Un conflit entre Charles le Téméraire et l'abbé de Lure au sujet des mines d'argent de Plancher-les-Mines, *Bulletin Philologique et Historique* du CTHS, 1932, p. 143-165 ; JEANNIN (Pierre), Note sur l'abbaye de Lure au XVI^e siècle, in *Marchands d'Europe. Pratiques*

terres relevant du patrimoine de l'archiduc Maximilien au duc de Bourgogne Charles le Téméraire en 1469 lors du traité de Saint-Omer allait mettre l'exploitation même de ces mines au sein d'un imbroglio judiciaire retentissant. Le duc bourguignon, reprenant à son compte la politique minière de ces prédécesseurs, va contester la pleine propriété de ces mines « abbatiales » par le biais d'un personnel local zélé.

Le mandement de Charles le Téméraire portant sur la saisie des mines de Plancher le 4 septembre 1470 provoque une réaction immédiate de l'abbé de Lure qui s'étonne que l'argument du droit régalien lui soit opposé, alors que lui-même prince d'Empire, dispose des droits régaliens, dont celui de battre monnaie. Un point d'achoppement concerne la situation géographique des mines de Plancher. Situées à la limite de la principauté abbatiale et du comté de Ferrette, le duc de Bourgogne prétend qu'elles se situent en terres alsaciennes. Or, le prélat comtois se trouve en mesure de prouver l'appartenance de ses mines par des titres et confirmations de propriété. La contestation bourguignonne se trouve également fondée sur le droit d'avouerie exercé sur la principauté abbatiale luronne, relevant du comté de Ferrette engagé au duc de Bourgogne par le traité de Saint-Omer. L'abbé Jean Stoer ayant prêté serment au duc lors de l'engagement de Saint-Omer, il s'étonne de voir ses possessions contestées de la sorte alors que, théoriquement, l'avoué qu'était le Téméraire aurait dû se montrer garant des possessions de l'abbaye. L'affaire est donc portée devant le parlement de Dijon. Pierre de Hagenbach, bailli bourguignon, par zèle ou par volonté d'en finir hâtivement avec la résistance affichée par l'abbé de Lure conduit et retient de force le prélat à Ensisheim. Celui-ci, forcé de prêter à nouveau serment pour être libéré, porte réclamation devant le parlement de Bourgogne des exactions commises par le bailli de Ferrette et souhaite que la question de la propriété des mines soit à nouveau examinée. Le 27 mars 1473, le Grand Conseil de Bruxelles tranche en faveur de l'abbé de Lure qui pourra jouir de ses mines moyennant caution sans pour autant trancher quant à la localisation des gisements, entre comté de Ferrette et principauté de Lure. Ce jugement manifeste une volonté d'apaisement d'une affaire où, à l'évidence, les garants locaux de l'administration bourguignonne ont fait preuve d'excès de zèle, bien que les ordres initiaux aient émané de la tête de l'État bourguignon.

Cette affaire donne un éclairage tout à fait exceptionnel sur la valeur que représente l'exploitation des ressources métallifères au Moyen Âge. Cette tentative de saisie de telles ressources revêt dans ce cas plusieurs enjeux qu'il convient d'analyser. En effet, bien plus que le contrôle strict des mines de Plancher, l'objet de cette confrontation visait des problématiques plus globales :

- **contrôle des ressources minières ;**
- **création d'un vaste district minier ;**
- **mise à mal de l'influence économique suisse dans la région ;**
- **contrôle du verrou entre terres romanes et germaniques que constitue la principauté de l'abbaye de Lure.**

Le contrôle des ressources minières est amorcé en Bourgogne ducale dès 1449 lorsque les mines d'Avallon sont affermées à Jean de la Huerta par Philippe le Bon et poursuivi dans les années 1460 quand les officiers des salines de Salins

et savoirs à l'époque moderne. Paris, Éditions Rue d'Ulm (ENS), 2002 et BRAUNSTEIN (Philippe), Mines et métallurgie en Bourgogne à la fin du Moyen Âge, in *Travail et entreprise au Moyen Âge*. Bruxelles, De Boeck, 2003.

dépêchent des observateurs dans les mines de Munster en Forêt-Noire, démontrant par là même la volonté d'une exploitation systématique des richesses du sous-sol¹⁰. L'objet principal de la contestation de la propriété des mines luronnes pourrait paraître économique (la politique d'expansion du Téméraire est ambitieuse mais très coûteuse), mais il convient de préciser que pour l'administration ducale, qui entendait faire respecter ses prérogatives dans la région nouvellement engagée, l'extraction minière relevait d'un droit régalien qui se trouvait alors bafoué¹¹. Portant l'affaire devant les juridictions bourguignonnes, l'abbé de Lure, arguant de sa double immédieté (d'Empire et pontificale, et donc indépendant de l'autorité ducale) ne parviendra à retrouver la jouissance de ses mines que contre caution et reconnaissance du Duc comme souverain légitime¹². La caution évoquée implique nécessairement un contrôle de l'extraction par l'administration ducale en place. Les activités extractives font donc l'objet d'une surveillance serrées de la part d'un pouvoir centralisé et fort.

Parallèlement à la contestation des mines luronnes, les autorités bourguignonnes tentent de **mettre en place un véritable district minier** ducal partant des mines situées sur les terres comtales (mines du Mont-de-Vanne en Haute-Saône actuelles) ou sur les terres engagées (Auxelles, dans le territoire de Belfort) pour s'achever vers les mines de Steinbach¹³. L'espace compris dans cet hypothétique district minier regroupe un nombre conséquent de gisements alors en exploitation, dont les mines de Plancher auraient été un axe central, sinon le joyau. Avec la concession des mines du Mont-de-Vanne en 1469 et celles d'Auxelles en 1472, ces mines se trouvent sur des terres sous totale domination bourguignonne avec à leur tête des personnages issus de l'appareil d'État bourguignon¹⁴. Les mines du Mont-de-Vanne se trouvent engagées à un forgeron de Faucogney mais surtout à Guillaume de Bauffremont, prieur de Jussey et proche de l'administration ducale. L'octroi des mines d'Auxelles est bien plus éloquent encore puisque l'exploitation de ces gisements est confiée à un bourgeois de Montbozon et surtout à Jean Pillet. L'implication de ce dernier personnage montre à quel point le pouvoir bourguignon alors en place souhaite faire main basse sur les richesses – lucratives – du sous-sol en plaçant à la tête des exploitations des hommes issus de l'appareil administratif. Jean Pillet n'est autre que le trésorier de Vesoul à qui Charles le Téméraire avait confié une enquête sur les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin en 1471 en compagnie de Jean Poinsot, procureur général du baillage d'Amont... et chargé de suppléer le bailli d'Amont et celui de Ferrette dans le différend opposant le duc de Bourgogne à l'abbé de Lure au sujet des mines de Plancher-les-Mines. C'est dire à quel point l'administration bourguignonne n'a eu de cesse de garder la haute main sur ces ressources stratégiques en plaçant des gestionnaires zélés à la tête de ses exploitations. Il est donc fortement possible que l'un des desseins de l'administration bourguignonne ait été de constituer un véritable district à l'échelle du sud des Vosges au sein de l'espace sous domination bourguignonne. Cependant, malgré des mesures coercitives, la tentative de constitution d'un district minier s'est heurtée à la résistance luronne et au désengagement des terres alsaciennes en 1474. Le rêve d'un vaste district minier s'envole donc et la fin annoncée du

¹⁰ Archives départementales du Doubs (ADD), 1 B 523.

¹¹ *Lesdites mines sont des droits de regalle appartenans aux princes des pays* (ADHS, H 599).

¹² *L'abbaye retrouve la jouissance et administration entièrement desdites mines* (ADHS, H 599).

¹³ Les mines du Mont-de-Vanne sont, depuis 1374, comprises sur les terres du Comté de Bourgogne. La terre de Masevaux, le Rosemont (comprenant Auxelles, rattaché au Comté de Ferrette) sont compris dans l'engagement du Traité de Saint-Omer, de même que Steinbach *et aliis pertinenciis*. Voir STOUFF (Louis), *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469*, Paris, 1901. p. 100.

¹⁴ ADCO, B 11199. Voir aussi BRAUNSTEIN (Philippe), *Mines et métallurgie (...)*, *ibid.*

Téméraire, du moins celle de son influence dans le Rhin supérieur, annonce le regain de vitalité des intérêts suisses dans les exploitations minières du sud des Vosges, ce que l'action bourguignonne avait tenté de contrecarrer.

La mise à mal de l'influence suisse dans les zones où le duc de Bourgogne tentait d'étendre son hégémonie est un objectif affiché par Charles le Téméraire qui oppose à l'abbé de Lure son plus fidèle serviteur, le bailli de Haute-Alsace et de Ferrette Pierre de Hagenbach, farouche opposant à toute expansion des pouvoirs urbains et qui voyait dans la montée en puissance des Suisses une réelle menace. En effet, l'implication d'entrepreneurs suisses à Plancher-les-Mines ne pouvait qu'être un argument supplémentaire pour Hagenbach d'imposer avec opiniâtreté la saisie de ces mines. Contrôler les mines ne pouvait alors qu'affaiblir une opposition au pouvoir ducal en Haute-Alsace en s'attaquant aux intérêts économiques bâlois, dont l'influence s'étend à l'ensemble du Sundgau. Tentative avortée de la part du bailli puisque le parlement bourguignon rend un jugement favorable à l'abbé de Lure : les entrepreneurs suisses peuvent donc poursuivre l'exploitation minière. C'est une défaite pour le bailli qui en annonce d'autres pour le duc de Bourgogne¹⁵. Le rachat de l'engagement des terres de Haute-Alsace en 1474 s'effectue en grande partie grâce à des capitaux suisses ; ces mêmes Suisses qui sont à l'origine de cinglants revers pour le Téméraire : les défaites d'Héricourt en 1474 et de Morat en 1476 annoncent la fin du rêve du grand état bourguignon.

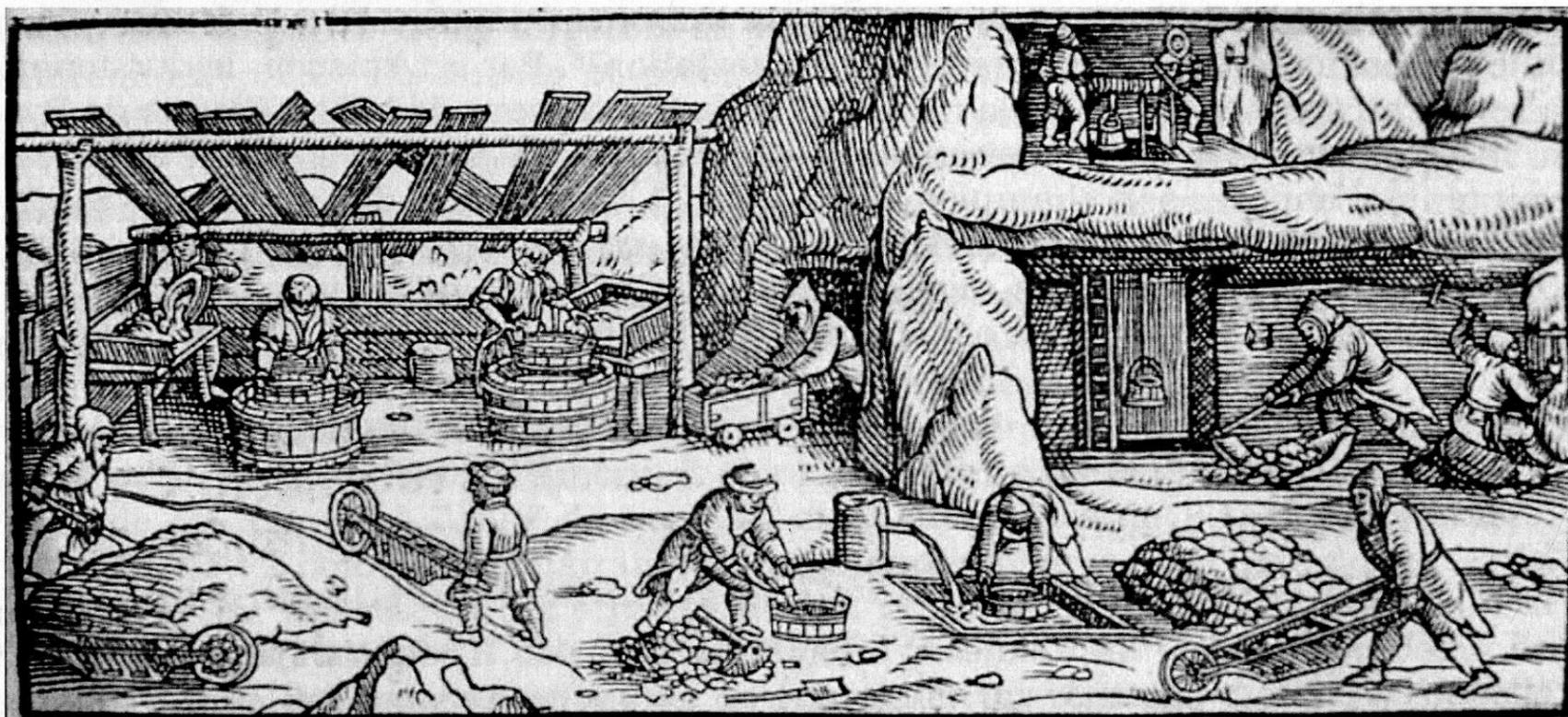
Enfin, l'épisode luron était pour le duché de Bourgogne l'occasion de **faire sauter un verrou** dans cette zone géographique resserrée. Cette petite principauté, peu favorable à une hégémonie qui lui était contre nature, pouvait constituer un véritable talon d'Achille dans le contrôle de la Porte d'Alsace, un nid fécond pour toute opposition à cet état bourguignon en gestation¹⁶. Par cet épisode, le duc tenait sa revanche suite à l'échec de la nomination du successeur de l'abbé Claude de Rye en 1458. En vain, le parti bourguignon – appuyé par la pape et le roi de France – avait tenté d'imposer son champion, Jean Bonnet, aux dépens de l'abbé Jean Stoer, favori du parti alsacien et autrichien¹⁷. C'est ce dernier qui revêtit la mitre abbatiale. La contestation des mines sera l'occasion rêvée de le mettre au pas. En cela, le duc de Bourgogne s'est acheté une paix temporaire.

¹⁵ Les exactions de Pierre de Hagenbach dans l'affaire l'opposant à Lure ont donné lieu à une enquête à la demande de l'abbé de Lure. Il semble que la décision du parlement de Dijon ait été dans le sens d'un apaisement alors qu'un compromis ait été trouvé entre les deux parties. C'est un revers pour le bailli dont l'impopularité ne cessait de croître.

¹⁶ L'exemple de l'importance stratégique de la principauté de Lure est rapporté à de nombreuses reprises. Parmi celles-ci, les incursions françaises et le siège de Vesoul par les Français poussent les villes alsaciennes à maintenir une garnison permanente à Lure de 1478 à 1480. Lure, sur les voies de communication, est aux avant-postes, soit de l'Alsace, soit de la Bourgogne. Voir BISCHOFF (Georges), *Gouvernés et gouvernants en Haute-Alsace à l'époque autrichienne*, Strasbourg, 1982, p.82-83.

¹⁷ La famille Stoer, citée du XIII^e siècle à la fin du XVI^e siècle gravite dans l'entourage de l'abbaye de Murbach et des ducs d'Autriche. Voir BISCHOFF (Georges), Une famille noble de Haute-Alsace à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes : les Stoer de Stoerenbourg, in *Annuaire de la Société d'Histoire des Régions de Thann-Guebwiller*, XV, 1983-1984, p. 9-22.

Quel bilan tirer de cette affaire ? Dès les prémices de la spoliation des mines de Plancher, le prélat tente de minimiser l'importance de ses filons en affirmant qu'elles ne sont guère rentables pour les exploitants et lui-même¹⁸. La longueur et l'âpreté de cette affaire tendent à prouver le contraire, la bataille judiciaire n'était donc pas menée pour le principe, mais bien parce que des impératifs économiques importants étaient en jeu. La preuve de la valeur de ces gisements vosgiens nous est apportée quelques années plus tard lorsque l'ancien bailli de Haute-Alsace, Oswald de Thierstein reconnaît abandonner ses prétentions sur le quart des mines de Plancher-les-Mines qu'il disputait à l'abbaye de Lure. À titre de comparaison, en 1473, la proche mine du Mont-de-Vanne rapportait plus de 248 livres au duc de Bourgogne, soit le dixième de sa production¹⁹. Les enjeux économiques n'étaient donc négligeables pour personne ! En 1473, l'abbé de Lure a préféré céder sur le terrain politique en préservant ses ressources économiques. Les mines de Plancher n'ont-elles été qu'un moyen de spéculer sur le terrain du politique ? Cet épisode n'est ni une victoire ni une défaite pour chacune des parties, qui en sortent la tête haute. Pour l'abbaye de Lure, la décision du parlement de Bourgogne préservait son temporel et la crédibilité de son abbé. Pour le camp bourguignon, alors qu'il y avait l'opportunité de remporter la mise, cette victoire *a minima* lui permettait de s'assurer une paix politique (croyait-on alors...) tout en constituant un embryon de district minier qui allait jeter les bases des exploitations qu'allaient reprendre à leur compte les nombreux exploitants, au premier rang desquels on retrouve les bourgeois de Bâle. En effet, les décades suivantes vont démontrer que les intérêts bâlois se retrouvent dans la plupart des mines ouvertes dans le sud du massif vosgien.



Le travail de la mine.

Cette gravure sur bois illustre les grandes étapes de l'extraction et du traitement *in situ* du minerai. Gravure tirée de la « Cosmographie universelle » de Sébastien Munster, 1550. BNUS R10737.

¹⁸ ADHS, H 599 : les mines de Plancher-les-Mines sont qualifiées de « certaine petite myne d'argent », exploitée « à grands frais » *sic*.

¹⁹ GRESSER (Pierre), Pour une histoire de la petite métallurgie : l'apport des comptes domaniaux en Franche-Comté aux XIV^e et XV^e siècles, in *Mines, Carrières et métallurgie dans la France médiévale*, actes du colloque de Paris (19, 20, 21 juin 1980), Paris, Éditions du CNRS, 1983, pp. 207-262. L'information est tirée du compte d'Henri Fèvre, l'un des deux amodiateurs des mines du Mont-de-Vanne (ADCO, B 4725).

Mines et développement économique : le cas de Bâle

La place des diverses institutions suisses, celles de Bâle en particulier, dans l'histoire de l'exploitation des mines de métaux non-ferreux dans l'Oberrhein pose la question de la place de celles-ci dans la constitution d'un système économique qui, au fil du temps, se base sur la spéculation financière.

Cette volonté d'hégémonie puise son origine dans un certain nombre de faits. En premier lieu, l'alliance monétaire du rappen laisse l'opportunité aux villes du Rhin supérieur d'accroître leur développement économique. Dans ce cadre, la rivalité entre Strasbourg et Bâle s'opère sur tous les fronts. On sait que les mines de Masevaux sont rapidement l'enjeu de la convoitise strasbourgeoise. Les milieux bâlois ne pouvaient rester sans réaction au risque de se faire distancer sur ce secteur d'importance. Dans le cas de Masevaux, la participation bâloise est une véritable offensive destinée à briser les élans strasbourgeois. Strasbourgeois et Bâlois semblent cohabiter sans que l'un ou l'autre parti ne se retrouve dans une position dominante. La réaction va venir des milieux d'affaires bâlois, démontrant la formidable capacité d'adaptation de personnages aux horizons lointains. En effet, l'attribution de la concession des mines de Plancher à trois Bâlois démontre, par la composition de ce consortium, l'extraordinaire capacité à mettre sur pied une affaire viable tant sur le terrain technique que financier. La force bâloise se manifeste également par la formidable capacité de pérennisation de ses intérêts, comme nous le verrons plus loin : les entreprises bâloises se transmettent à des Bâlois ! Cette capacité à fédérer capitaux et techniciens va perdurer dans le temps puisque lors de la reprise en main des mines de Plancher par les abbayes réunies de Lure et Murbach, les capitaux bâlois vont progressivement migrer quelques kilomètres plus loin en concourant au développement des mines du secteur de Giromagny, tout en restant partie prenante dans les mines abbatiales. Cet engagement dans les mines, non seulement dans celles du sud des Vosges, mais également dans celles de la Forêt-Noire est l'œuvre d'un puissant entrepreneuriat bâlois réuni autour des corporations, en particulier celle dite *Zu Hausgenossen* (orfèvres, monnayeurs, changeurs). L'activité entretenue autour de ces extractions va non seulement contribuer à l'approvisionnement des orfèvres bâlois mais également à celui de l'ensemble des ateliers monétaires du Rhin supérieur et même au-delà, preuve que le marché de l'argent était relativement décloisonné aux XV^e et XVI^e siècles²⁰.

Qui sont donc les acteurs de la mise en valeur des ressources souterraines vosgiennes ? Hommes de l'art, capitalistes, groupements familiaux ? Dans le cas de Bâle, la typologie des entrepreneurs recoupe l'ensemble de ces profils. En effet, la première concession de mines argentifères est octroyée en 1458 par l'abbé à un consortium bâlois qui perdurera quasiment un quart de siècle. Ce consortium est composé de trois personnages qui, par leurs activités respectives, semblent former un consortium équilibré. Werlin Fridigman concessionnaire des mines de Plancher-les-Mines en 1458, inscrit à la tribu des forgerons, dont il est le troisième plus imposé (1500-2000 florins en 1429, 3000-3030 florins en 1446), puis à celle des marchands de Bâle, pratique d'abord le commerce de vin et de draps en direction de la Bourgogne dans les années 1430 et 1440²¹. Ce n'est que tardivement, au

²⁰ Archives municipales de Thann, CC 28. Les mines de Plancher-les-Mines approvisionnent notamment l'atelier monétaire de Thann. Ces mines fournissent également de l'argent à l'atelier d'Ensisheim et à celui de Besançon.

²¹ DUBOIS (Henri), *Marchands d'outre-Jura en Bourgogne à la fin du Moyen Âge (vers 1340-1440)*, in *Cinq siècles de relations franco-suisses*. Neufchâtel, 1981. Voir aussi BREYVOGEL (Bernd), *Silberbergbau und Silbermünzprägung am südlichen Oberrhein im Mittelalter*, DRW-Verlag, 2003, p. 504.

tournant des années 1450, que ce proche de la puissante compagnie bernoise de la Diesbach-Watt Gesellschaft de Berne²² et la Halbisen Gesellschaft de Bâle²³ se lance dans l'exploitation des sous-sols, d'abord en Forêt-Noire dès 1450²⁴, puis dans les Vosges, lorsque les conditions favorables étaient réunies : accroissement de la demande, mise au jour de nouveaux gisements, situation de concurrence croissante. Ce personnage semble être le maillon financier de ce consortium, l'homme le plus à même d'apporter la mise de fonds. Werlin Fridigman meurt en 1470, mais l'exploitation de Plancher lui survit, car ses deux associés se voient confirmer la même année l'autorisation d'exploitation concédée par Claude de Rye en 1458. Léonard Kürschner, fondateur et Jacob von Würms, dit Schenck établi à Masevaux forment le reste de l'entreprise. Si on ne sait que peu de choses sur ces deux derniers personnages, il est possible de supposer que Léonard Kürschner fut le dernier survivant de cette entreprise. La rotule compilant les actes d'achats de mines de la famille Zscheckabürlin le nomme comme vendeur de parts de la mine dite Götterschenberg à Plancher en novembre 1477. De plus, ce même document nous apprend que, dès cette époque, une mine de Plancher est mentionnée comme Meister Lienhardsberg²⁵. Le forgeron y a donc laissé traces, soit comme propriétaire majoritaire d'un puits, soit comme inventeur de ce filon²⁶.

Durant la seconde moitié du xv^e siècle, un nombre croissant de membres de la bourgeoisie bâloise prennent des parts des mines du sud des Vosges, au premier rang desquels on retrouve la famille patricienne des Zscheckabürlin, témoin de la diversification des entrepreneurs miniers²⁷. Les diverses transactions effectuées par cette famille laissent aussi entrevoir le passage de témoin entre deux générations d'entrepreneurs. En effet, à partir de l'héritage laissé par Hans Zscheckabürlin le Vieux, descendant d'un orfèvre et changeur de Ribeauvillé ayant émigré à Bâle, ses héritiers vont patiemment racheter nombre de parts dans les mines de Masevaux, Plancher et Todtnau, leurs acquisitions se concentrant essentiellement sur les deux premières citées²⁸. Il faut dire que l'héritage laissé par Hans Zscheckabürlin est considérable. En 1475, sa fortune est estimée à 12 800 florins, l'une des plus importantes de la ville, et ce personnage a réussi à hisser les siens au premier rang des personnalités de la ville ; Hans Zscheckabürlin obtient ses armes de Frédéric III en 1456. En une décennie, de 1477 à 1487, va se concentrer entre les mains de cette famille une part conséquente de ces mines avec l'aide de concitoyens. On constate des mouvements de parts de mines entre un nombre restreint d'individus particulièrement liés à cette famille sans traces de spéculations excessives. La

²² La Diesbach-Watt Gesellschaft, active des années 1420 aux années 1460, fut l'une des compagnies suisses les plus importantes de la fin du Moyen Âge. Implantée dans toute l'Europe grâce à un réseau de comptoirs, elle fit commerce de textile, bétail, métaux et produits alimentaires.

²³ La Halbisen-Gesellschaft est la plus importante des sociétés de commerce de Bâle dans la première moitié du xv^e siècle. Elle pratiquait le change, le commerce d'épices, de produits alimentaires, de textile, d'animaux et de métaux. Elle est dissoute dans les années 1450.

²⁴ SCHLAGETTER (Albrecht), *Bergbau in Der Belchen im Schwarzwald*, Karlsruhe, 1989, pp. 177-178.

²⁵ On retrouve également à Plancher une autre mine dont la toponymie rappelle son exploitant et propriétaire : la mine dite « Götterschenberg » rappelle son propriétaire Hans Götterschen. Staatsarchiv Basel, Kartaus Q12.

²⁶ Staatsarchiv Basel, Kartaus Q12, relevé dans BREYVOGEL (Bernd), *ibid.*

²⁷ La seule biographie d'ensemble de cette famille reste la suivante : BURCKHARDT (August), *Die Zscheggabürlin, ein ausgestorbenes basler Geschlecht*, in *Schweizerisches Geschlechterbuch 1*, Basel, 1905, p. 807-820. Une notice du Dictionnaire historique de la Suisse est consacrée à cette famille. Une édition revue et enrichie de cette notice (à paraître) nous donnera certainement un nouvel éclairage sur cette famille bâloise de premier ordre.

²⁸ Hans Zscheckabürlin semble avoir été en possession de parts de mines à Masevaux, Plancher et Todtnau depuis une date indéterminée. Voir *Die Chronik in Ludwig Kilchmanns Schulbuch*, in *Basler Chroniken*, 6, 1902, pp. 423-460.

valeur des parts échangées pour chaque mine reste relativement stable. De plus, les rares documents disponibles font état de l'extrême rentabilité des investissements²⁹. Au fur et à mesure, nombre de puits de Masevaux et de Plancher se concentrent entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'acteurs, jusqu'à se retrouver entre les mains d'une famille et de ses alliés, comme en témoigne la donation des parts des mines possédées par Hieronymus Zcheckabürlin à ses frères en 1487³⁰. Une véritable stratégie familiale s'engage alors dans un secteur particulièrement dynamique parallèlement à l'engagement de cette famille dans la vie de la cité. Hans le Vieux était *Oberzünfftmeister* de la tribu du Safran, son fils Louis était *Zünfftmeister* de la même tribu et membre du conseil de la ville tandis que son frère Hieronymus fut le dernier prieur de la Chartreuse de Bâle.

Parallèlement, à côté de ces hommes d'affaire se développe un corps de spécialistes auxquels Bâle semble faire toute confiance. Le cas de Louis Gsell, responsable des ateliers monétaires de Bâle, Fribourg, Berne et Soleure est particulièrement éloquent. Probablement un des meilleurs monnayeurs de son temps, il diversifie ses revenus en prenant des parts dans une mine de plomb dans le Valais. Le cas de ce personnage démontre à quel point les questions liées aux métaux précieux occupaient une place centrale dans les préoccupations de la cité qui peut donner une grande liberté d'action à ces personnages. Son implication – de même que celles, indirecte, de Hans Zcheckabürlin le Vieux et du changeur Balthasar Hütschy – dans une affaire de malversation autour du monnayage de la ville ne lui vaudra qu'une amende de 500 florins du Rhin. Ce type de délit étant alors reconnu comme crime de lèse-majesté – et donc passible de la peine de mort – le monnayeur a bénéficié d'une grande clémence, d'autant plus que cette affaire ne l'empêchera en rien de poursuivre ses activités. La place de l'argent comme facteur de développement économique est centrale pour Bâle.

Le cas de ces entrepreneurs du XV^e siècle est l'exemple probant de l'engouement que provoque l'extraction minière auprès des bourgeois bâlois qui s'engouffrent dans une véritable « bulle ». Cet engouement ne fera que se confirmer au XVI^e siècle. Le nombre de Bâlois prenant des parts dans les mines sud-vosgiennes ne faisant qu'augmenter au fil du temps. Cet enracinement bâlois n'aurait pas été possible sans une réelle volonté de transmission. Si les intérêts particuliers de ces entrepreneurs priment, il est manifeste que ces mêmes intérêts profitent à la cité dans son ensemble. Le processus semble simple. Après la création d'une entreprise, ses activités sont transmises et consolidées comme le montre l'exemple de la prise d'intérêts de la famille Zscheckabürlin dans les mines de Plancher. Dès lors, l'activité s'inscrit dans le fonctionnement de la cité de manière pérenne. Les mines de Plancher sont pour Bâle un formidable réservoir de minerai jusqu'au XVII^e siècle, même après la disparition de la branche mâle des Zscheckabürlin au cours du second quart du XVI^e siècle. Du XV^e au XVII^e siècle, la direction des travaux de

²⁹ Entre 1478 et 1479, la part de mine vaut toujours 100 florins pour Lienhartsberg à Plancher. Pareil pour la mine de Fundgrube à Masevaux dont la valeur reste de 15 livres par parts entre 1481 et 1482. Voir Staatsarchiv Basel, Kartaus Q12. Les montants investis dans les mines de Plancher-les-Mines et Masevaux par ces quelques bâlois sont considérables. Entre 1478 et 1479, les Zscheckabürlin investissent 375 florins dans la mine de Lienhartsberg. Cependant, l'investissement est vite rentabilisé. Les 2 1/4 parts de cette mine (achetées 225 florins en 1478) rapportent à Louis Zscheckabürlin 236,625 florins entre 1480 et 1483. Les investissements miniers sont donc relativement vite amortis. Voir St.Archiv Basel, Kartaus Q12 et BREYVOGEL (Bernd), *ibid.*

³⁰ Staatsarchiv Basel, Karthäuser Urk. Nr 360. Ce personnage est important à plusieurs titres. Issu de la bourgeoisie commerçante de la ville, sa famille est anoblie par Frédéric III le 28 mai 1456 (coll. privée, lettre d'anoblissement et d'octroi d'armoiries : en vente).

Plancher ne semblent jamais avoir échappé à l'expertise bâloise³¹. Tout est fait pour que l'activité économique entreprise par des Bâlois reste entre des mains bâloises et se consolide dans le temps. On ne spéculé guère entre Bâlois, par solidarité familiale et affective, conciliant bien commun et relations sociales. Les destinées individuelles se mettent au service de la collectivité et concourent inévitablement à son développement.

Nuançons pourtant notre propos. Les intérêts ont-ils été hégémoniques dans l'exploitation des mines du sud des Vosges ? S'ils ont concouru à leur développement, ils se sont toutefois retrouvés en concurrence et en voisinage avec d'autres exploitants. Strasbourg est encore bien présent dans les mines masopolitaines³². Néanmoins, le dynamisme bâlois a permis de faire nombre d'émules. L'affirmation de cette classe d'affaire suisse va sans doute contribuer à l'apparition d'une classe d'entrepreneurs locaux, entraînant une véritable spéculation économique et sociale. Il en va ainsi pour la compagnie d'Andelot qui exploite les mines de Saint-Bresson à compter de la seconde moitié du XVI^e siècle. Il en est de même pour des personnages qui, grâce aux mines vont se hisser au-delà de leurs origines sociales. C'est le cas de Desle Deschamps, de condition servile, maire de Plancher-les-Mines, incarcéré pour des spéculations foncières et qui tire une partie de ses revenus de l'exploitation de mines et de forges³³.

Il va sans dire qu'une part non négligeable de la puissance financière bâloise trouve ses origines dans l'activité minière, de part et d'autre du Rhin. Cette activité extractive des métaux précieux a certainement conduit à stimuler les milieux financiers bâlois et à consolider la place financière de Bâle. Il va sans dire également que le rôle tenu par les Suisses fut primordial dans l'ouverture des filons sud-vosgiens et dans l'extraordinaire activité qu'ils connurent depuis le XV^e siècle jusqu'au début du XVII^e siècle. Malgré l'interdiction de l'exportation d'argent en direction des régions suisses (Bâle était particulièrement visée) décidée par la diète d'Augsbourg de 1555 (interdiction qui perdure jusqu'en 1580 et un nouvel accord monétaire avec Ferdinand d'Autriche), les Bâlois continuent d'assurer le développement des mines dans les terres allemandes du sud des Vosges³⁴. Le bourgeois de Bâle, Andreas Imhof, dirige les mines de Giromagny, acquises par les intérêts bâlois entre 1570 et 1574, charge reprise par son compatriote Andreas Ryff. Cette puissance individuelle des entrepreneurs sert bien évidemment la cité de Bâle qui occupe une place centrale dans la circulation monétaire et dans celle du métal blanc. Bien que servant des intérêts particuliers, les entrepreneurs bâlois savent se mettre au service de leur cité. Les membres de la famille Zscheckabürlin en sont un exemple probant. Il y a sans conteste un sentiment d'appartenance à une entité qui, tout en profitant aux intérêts particuliers, bénéficie à la cité toute entière qui, en cette fin de XV^e siècle tend à devenir une place financière de plus en plus importante, jetant les bases de sa puissance financière qui s'affirmera réellement au

³¹ JEANNIN (Pierre), *ibid.* ; SCHMITT (Jean-Marie), Les entrepreneurs suisses dans les débuts de l'industrialisation de la Haute-Alsace (deuxième moitié du XVIII^e siècle), in *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, bd102, 2002.

³² De Masevaux.

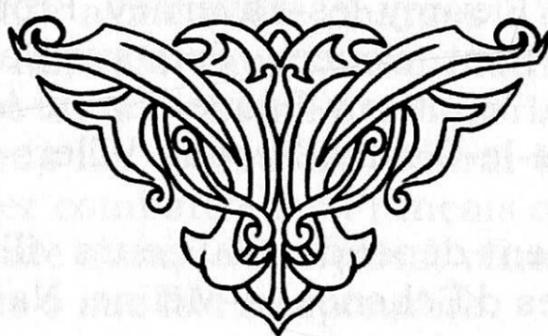
³³ JEANNIN (Pierre), *ibid.* La compagnie d'Andelot est active de 1572 à 1584. Voir BOHLY (Bernard), L'exploitation minière dans les Vosges saônoises au XVI^e siècle à travers les comptes : aspects techniques et sociaux, in *De la mine à la forge en Franche-Comté, des origines au XIX^e siècle*, Besançon, 1990, pp. 229-258.

³⁴ KÖRNER (Martin), *Solidarités financières suisses au seizième siècle*, Lausanne, Payot, 1980. Les cantons suisses pallient l'embargo allemand sur l'argent en s'approvisionnant auprès des gisements américains. Dans le même temps, les Bâlois poursuivent l'exploitation des mines du Rosemont. Staatsarchiv Basel, Münz D3.

XVI^e siècle. Cette puissance financière est capitale pour la compréhension de ce que l'historien suisse Martin Körner appellera les *solidarités financières suisses* à compter du XVI^e siècle. Dès lors, ces revenus constituent des réserves monétaires mises au service des ressortissants bâlois mais aussi à de nombreuses personnalités étrangères³⁵. La place centrale qu'occupe fermement Bâle tant sur le marché du métal blanc que sur celui de la banque en fait un acteur incontournable en Europe. Spéculer sur les mines afin de pouvoir (encore) mieux spéculer sur la circulation monétaire non seulement dans l'Oberrhein mais dans l'Europe entière, voici le schéma final d'un siècle d'investissement dans le secteur minier. De l'extraction des métaux argentifères à la négociation de prêts, les intérêts bâlois se seront acharnés à maîtriser l'ensemble de la chaîne du métal blanc. L'exemple de ces pionniers bâlois de l'extraction minière illustre également les liens ténus entre des bourgeois et leur ville. L'implication conjointe dans les milieux d'affaires et dans les affaires de la cité témoigne de la volonté de consolider des intérêts familiaux tout en concourant à la fois au développement économique de leur ville.

Tirer des richesses du sous-sol n'est pas affaire anodine, c'est un enjeu stratégique, âprement disputé. La situation géographique de ces mines a renforcé leur intérêt. Le contrôle des ressources dans les zones frontières est source de tensions, le cas de Lure nous le montre bien : on spéculer sur les mines en remettant en question l'autonomie d'une province. L'exploitation de ces richesses est aussi l'occasion de spéculer sur les échanges économiques en maîtrisant l'extraction, la frappe, pesant sur les échanges commerciaux au point de se retrouver sur le banc des accusés gênants, comme nous le montre la diète d'Augsbourg, agissant contre des Suisses devenus trop pressants et dangereux pour l'économie de l'Empire. En cela, le cas de Bâle est éloquent. Place économique d'importance depuis le XII^e siècle, son acharnement à tirer métaux de la Terre aura servi au mieux un système bancaire qui se met réellement en place au tournant des XV^e et XVI^e siècles. Cette place centrale ne s'est guère démentie au cours de l'Histoire.

Ce texte est extrait, surtout en ce qui concerne la Haute-Saône, d'une communication donnée par l'auteur, en 2012, à l'Université de Haute-Alsace.



³⁵ KÖRNER (Martin), *ibid.*, p.174. Bâle prête 2 500 écus à Andreas Ryff l'année même où il devient copropriétaire des mines de Giromagny (1574). En 1575, le prince de Condé, en guerre avec les Guise, obtient à Bâle un prêt de 1 000 écus. Les exemples se multiplient durant la décennie 1570.